

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3499 - Lundi 21 Octobre 2019 - Prix : 200 Fc

ELECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES

Les comoriens sont appelés aux urnes le 19 janvier 2020



Le président Azali signant le décret de convocation du corps électoral.

HYDROCARBURES

**"Les premiers forages
exploratoires en 2020"**

LIRE PAGE 2

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Les premiers forages exploratoires qui devront déterminer l'existence d'hydrocarbures dans le territoire comorien auront lieu en 2020. C'est ce qu'a affirmé le parlementaire Mohamed Msaidie le 18 octobre dernier. En effet, vendredi dernier, la commission de production a auditionné le Bureau Géologique (en charge des énergies fossiles) afin de connaître l'évolution du dossier pétrolier.

Le 18 octobre dernier, la commission de production de l'Assemblée de l'Union a convoqué le Bureau Géologique ainsi que le ministre de l'économie, Houmed Msaidie afin de les auditionner sur les dernières avancées concernant le dossier pétrolier. Seul le Bureau géologique, représenté par Saleh Eddine a répondu présent.

Mohamed Msaidié, député membre de la commission de production a

HYDROCARBURES

" Les premiers forages exploratoires en 2020 "

expliqué que l'évolution du dossier relatif aux énergies fossiles n'était pas connue des parlementaires depuis un an et demi, « parce qu'à plusieurs reprises, nous avons convoqué les principaux responsables mais ils ne se sont jamais présentés ».

Il faut savoir que sur la quarantaine de blocs existants, seulement 6 ont été attribués à deux sociétés pour l'exploration. « Bahari-Discover (qui s'est allié à Tullow Oil) et Safari-Petroleum mais malheureusement la deuxième semble ne pas faire part de ses activités. Le premier consortium avance bien ; la prospection et l'analyse des données sismiques ont été effectuées et elle va entrer dans la seconde phase qui concerne les premiers forages d'exploration en 2020, lesquels vont confirmer ou non l'existence des hydrocarbures »

a déclaré notre interlocuteur.

Une source anonyme a confirmé « que chaque compagnie en possession d'un contrat pétrolier est tenue de fournir des rapports d'activité au gouvernement mais je sais aussi que Western Energy n'a pas fourni ses rapports alors que les contractants sont légalement tenus de le faire », abondant dans le sens du député de Moroni Sud. Il a même également ajouté que « plus que les rapports, ce sont les activités elles-mêmes qui ne seraient pas accomplies par Western Energy ». Pourtant dans un article du journal d'Etat, Al-watwan paru le 18 octobre, le journaliste Kamardine Soulé s'est demandé comment « expliquer le fait que le consortium Safari Petroleum- Western Energy ait eu l'autorisation de passer à la deuxième phase dans le cadre du

contrat du partage pétrolier alors qu'il n'a pas à ce jour présenté un rapport de la première phase ». Des questions auxquelles « aurait pu répondre le ministre en charge de l'énergie si seulement il s'était présenté à l'audition convoquée par la commission de production », a regretté Mohamed Msaidie.

Toujours est-il que le pays n'ayant pas les moyens techniques d'assurer lui-même la prospection pour détecter la présence d'énergies fossiles sur le territoire, a fait appel à une société, ION /GXT, qui a assuré la première campagne d'acquisition des données sismiques en 2011. « La prospection des données sismiques est une méthode de prospection géophysique qui permet de visualiser les structures géologiques en profondeur grâce à l'analyse des échos et des ondes sismiques », selon

Wikipédia.

Par ailleurs, le parlementaire a affirmé « ne pas connaître le prix auquel sont vendues les données par ION GXT parce que confidentiel, mais normalement 50% de la somme devrait revenir à l'Etat », devait-il dire. Et d'ajouter que « 40 millions de francs par an sont alloués au Bureau géologique ».

L'on parle déjà d'exploitation. Des multinationales sont citées ici et là, à l'instar de la compagnie pétrolière française Total. Le parlementaire a assuré avoir évoqué le sujet avec les responsables du Bureau Géologique mais ces derniers n'ont pas été en mesure de fournir des réponses.

Fsy

INAUGURATION DE LA PREMIÈRE VOITURE ÉLECTRIQUE AUX COMORES

Une voiture 100% écolo

L'entreprise Comores innovent a présenté sa première voiture électrique Renault Zoé, ce vendredi 18 à la place de l'indépendance en présence de l'ambassadrice de France Bassa Mazzoni Jacqueline et du ministre de l'économie Houmed M'sadié. Ce véhicule 100% écologique qui est un bien pour notre environnement selon tous les acteurs sociaux.

C'est aux yeux de tous qu'une démonstration illustrant le bon fonctionnement de la première

voiture électrique aux Comores avec au volant le ministre de l'Energie chargé de l'Intégration Economique au côté de l'Ambassadrice de France. Il est à noter aussi au cours de cette démonstration les caractéristiques de ce véhicule sont étalées et, il est 100% électrique et dotée d'une batterie Z.E 40 ayant jusqu'à 300km d'autonomie.

Bien que certains jugent le projet « ridicule », le ministre a saisi l'occasion pour parler des Comores et des énergies renouvelables. Msaidié a montré que ces voitures sont écologiques et que « elle est la preuve que

les Comores rentrent dans le cadre de la protection de l'environnement ».

Pour sa part, l'ambassadrice Jacqueline Bassa-Mazzoni se réjouit du travail fourni et a insisté sur le fait que cette voiture contribue à la protection environnementale. « Tout est solaire et tout est bon pour l'environnement », a-t-elle affirmé. La diplomate a saisi l'occasion pour faire une brève présentation de la société, de leurs différentes activités et espère que la mise en production se fera dans les meilleurs délais.

Cette gamme de marque française est totalement écologique, permet de faire des économies et n'émet pas de gaz polluants. Quant à l'entretien, il n'y aura pas de vidange. Outre cela, des dispositions ont été prises en cas de pannes, l'ingénieur de projet énergie renouvelable pierre Moreau l'a largement expliqué. « On évite qu'elle tombe en panne, si cela se produise on peut recharger les batteries manuellement, si on est proche d'une prise électrique, on le recharge directement » a-t-il expliqué. Par ailleurs, du point de vue de la batterie, l'ingénieur rassure que son autonomie permet de faire deux fois le tour de la Grande Comore.

En revanche, des questions sont au cœur de la réalité comorienne ; du moment où la population comorienne vit dans l'incertitude d'une fourniture régulière d'électricité comment un pourrait se procurer une telle voiture. Car cet engin coûte la bagatelle de 25000 euros, soit l'équivalent de 11.500.000 francs comorien.

A l'origine de ce projet, c'est la société Comores innovent mis en place par le gouvernement pour les énergies renouvelables. Ce dernier consiste à bâtir les Comores un pays 100% verts. Comores Innovent promet la construction d'une nouvelle centrale électrique photovoltaïque à Foubuni qui renforcera sans doute la capacité énergétique de toute la ville voire même jusqu'à la région de Hambou.

Andjouza Abouheir



Msaidie au volant de la 1ère voiture électrique à Moroni.

ENVIRONNEMENT

La mer ravage le littoral dans la région de Bambao Mtsanga et Ongoni

Le désensablement est la cause principale de ces dégâts qui ravagent des sols, et des foyers dans la région de Bambao Mtsanga vers Ongoni. La pauvreté serait un facteur clef de cette destruction inconsciente de l'environnement marin d'où les conséquences très néfastes. La jeunesse pointe du doigt la pauvreté et le manque de travail.

La Mairie de Bambao Mtsanga insiste que le sable c'est l'environnement. Mais quand on veut du stable pour construire la commune ou réaménager on ordonne l'extraction du sable d'une façon bien calculée. « Quand nous faisons les travaux de la commune, la Mairie finance les autres ingrédients comme barres de fer, ciment et une partie de la main d'œuvre, donc c'est la communauté qui extrait le sable d'une manière non sauvage » indique Sailina Abdou, secrétaire particulier de la Mairie de Bambao Mtsanga.

Pour la jeunesse sans emploi, on accuse les intellectuels et les riches.

Pour Mona Halifa « cette montée des eaux est provoquée par les intellectuels. On n'a pas fait de formation professionnelle mais ceux qui sont intellectuels qui nous donnent jour et nuit l'argent pour détruire l'environnement ». Selon encore notre interlocuteur « ils peuvent nous créer d'autres solutions pour le gagne-pain, eux qui sont partout ailleurs et qui ont pleine relations ».

A Ongoni village près de quelques kilomètres de Bambao Mtsanga, les dégâts sont très durs. Si à Bambao Mtsanga, dans quelques années, le cimetière sera englouti par les eaux, un baobab sera déraciné par les vagues, à Ongoni des habitations sont menacées. Et en marée haute l'eau rentre dans certains foyers.

Echati Houmadi habitante d'Ongoni confie à nos confrères de l'ORTC les graves de risques. « Nous ne vivons pas, nous sommes en enfer. Quand la mer s'agite, on ne vit pas. Les eaux entrent dans la cour, là où on dort, la cuisine et partout. Nous qui avons des maisons en pailles c'est de mal en pire chaque



saison».

L'ex Maire de la commune d'Ongoni interpelle tout le monde. « Si on ne prend pas conscience, c'est tout ce qu'on a construit depuis des années qui sera ravagé par les eaux et ces vagues violentes ». Ibrahim Ali Boura, ancien de la commune d'Ongoni tire la sonnette d'alarme et démontre que « tout

sera ravagé, mosquée, foyer, école... A noter que de Mutsamudu vers Bandrani, à l'exemple de Chikoni chaque année la route qui mène vers Sima en passant par Bandrani subit des dégâts provoqués par les houles et la montée violente des eaux.

NJ

ELECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES

Les comoriens sont appelés aux urnes le 19 janvier 2020

Le chef de l'Etat a convoqué le collège électoral ce 19 octobre. Le premier tour des élections législatives aura lieu le 19 janvier prochain. Le 23 février se tiendront le deuxième tour des députations et l'élection des conseillers communaux. Quant à la campagne électorale, elle s'ouvrira le 18 décembre prochain.

Par un décret en date du 19 octobre, le chef de l'Etat, Azali Assoumani a convoqué le corps électoral pour les prochaines élections législatives et communales. Le premier tour des députations aura lieu le 19 janvier prochain. Le

second tour et l'élection des conseillers communaux interviendront le 23 février. Quant à la campagne électorale, elle sera ouverte le 18 décembre à minuit et prendra fin le 17 janvier.

Par ailleurs, l'ordonnance qui

régira les législatives a également été rendue publique, ce samedi. Comme prévu, les candidats se départageront 24 circonscriptions. Exit donc le vote des représentants de la diaspora, sans surprise aucune. Le montant de la caution est le même, 500 000 francs, qui ne sera restitué qu'au candidat qui aura réuni au moins 10% des suffrages exprimés.

L'on y apprend qu'un représentant de la Nation pourra être déchu de plein droit de la qualité de mem-

bre de l'Assemblée de l'Union, « celui dont l'inéligibilité sera relevée après la proclamation des résultats ou qui pendant la durée de son mandat, se trouvera placé dans un cas d'inéligibilité prévue par la présente ordonnance ». Cette déchéance sera « prononcée par la chambre constitutionnelle de la Cour suprême à la requête de tout électeur inscrit sur les listes électorales de la circonscription, dont est issu le député concerné, du bureau de l'Assemblée ou du

Ministère public ». Une élection partielle sera organisée pour son remplacement.

L'article 12 de l'ordonnance dispose également que « tout député, qui en cours de mandat, démissionne de son parti ou change de formation politique perd automatiquement son siège à l'Assemblée de l'Union ». Il est remplacé par son suppléant qui achèvera le mandat.

Fsy

POLITIQUE

Le président Azali encourage la Mouvance à s'unir pour les prochaines législatives

Le président de la république Azali Assoumani a reçu à Beit Salam le 18 octobre dernier, l'Alliance pour la Mouvance présidentielle (AMP) dans l'objectif de communiquer sur ses décisions pour une démarche consensuelle dans le respect des délais constitutionnels.

Dans la perspective de la tenue des élections législatives, le Chef de l'Etat a rencontré les partis qui forment l'AMP. Au cours de cette rencontre, Azali Assoumani a informé sur sa décision de signer le lendemain (19 octobre), le décret de convention du corps électoral, permettant la tenue des législatives en janvier 2020. À cette occasion, le président de l'Union a exhorté la Mouvance présidentielle d'aborder les élections



La mouvance présidentielle reçue à Beit Salam.

dans l'unité et a insisté sur les missions des partis politiques dans la formation de l'opinion et l'éducation des citoyens.

Il a également saisi l'opportunité pour approuver que « malgré le passage du cyclone Kenneth dans l'archipel, le pays a maintenu le niveau

escompté de sa croissance économique et accédé au rang des pays à revenu intermédiaire. Ce dynamisme économique s'explique par les efforts déployés par le gouvernement pour sortir le pays du sous-développement et s'orienter vers l'émergence à l'horizon 2030 ».

S'appuyant notamment sur « la hausse spectaculaire des recettes publiques, la maîtrise des dépenses et en particulier celle de la masse salariale, le remboursement de la dette extérieure, l'augmentation des exportations et enfin la relance de la croissance économique qui atteint 3,8 % contre 1,1% en 2015 » a-t-il déclaré. Ainsi, les partis ne sont pas seulement des organisations structurées qui cherchent à conquérir et à exercer le pouvoir pour appliquer leurs projets. Mais ces formations des militants et des électeurs ten-

dent à promouvoir les valeurs universelles telles que la paix, le patriotisme et l'intérêt supérieur de la nation a expliqué le locataire de Beit Salam.

De son côté, le chef de file de l'AMP Youssouf Ali Mlipva, a rappelé que « la Mouvance présidentielle a été créée il y a 1 an et demi et a constitué le gage des succès enregistrés notamment la tenue des assises nationales, le référendum constitutionnel et les élections présidentielles anticipées ». Selon lui, l'idée fait son chemin de rassembler toutes les formations politiques de la Mouvance pour créer un grand parti autour de l'action du président Azali.

Kamal Gamal

AFFAIRE DESTRUCTION DES PASTÈQUES CONTAMINÉS

Le directeur de l'INRAPE réplique

« On ne pouvait pas laisser entrer les pastèques et les choux contaminés au risque de mettre en danger d'autres cultures, c'est pourquoi nous prenons la décision de les interdire. Et si nous prenons cette décision c'est pour protéger nos agricultures et le peu d'agriculture effectuée sur place ». C'est en ces termes qu'a répliqué Abdou Azali Hamza face aux accusations de l'importateur Allaoui Tohiridine.

En réponse à Allaoui Tohiridine, le directeur de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture-Pêche-Environnement (INRAPE), Abdou Azali Hamza a dit, devant la presse, qu'il leur revenait de droit de saisir et de détruire les pastèques car dit-il « ils étaient contaminés ». L'importateur se demande comment ils ont pu déterminer la contamination et comment l'analyse a été faite

alors qu'aucun des ces fruits n'a été déchargé du bateau. Le commerçant pleure son investissement et ainsi, et estime que l'INRAPE n'avait aucune raison de le faire. Ici, Abdou Azali Hamza rassure qu'aucun texte n'a été violé et fait savoir que cela relevait de leur compétence et en vertu des Accord SPS-OTC qui régissent toutes l'Organisation internationale du commerce.

Pour la direction de l'INRAPE, cette mesure était nécessaire car dit-il, « il s'agit d'analyses de risque » pour prévenir contre la contamination de la culture locale. Sur ce, le concerné se demande pourquoi le manioc, la banane, les tarots et autres denrées alimentaires sont déchargés. « J'ai comme l'impression que Hamza en fait une affaire personnelle », a lancé Allaoui Tohiridine affirmant que l'INRAPE n'avait pas le droit de détruire son importation. « C'est un abus de pouvoir. Sinon qu'il me dise sur quels

textes il s'appuie », a-t-il poursuivi.

« Si il faut qu'on laisse entrer les pastèques et les choux pour mettre en danger d'autres cultures alors là nous prenons la décision de les interdire. Et si nous prenons cette décision c'est pour protéger nos agricultures et le peu d'agriculture effectuée sur place », annonce le directeur de l'INRAPE.

Hamza s'en prend à Allaoui et l'accuse d'être « un malfaiteur, un tricheur ». Le directeur de l'INRAPE rappelle que le concerné avait reçu l'autorisation d'importer jusqu'à 10 tonnes de pastèques. « La première fois il a ramené 3,5 tonnes, 5 tonnes pour la deuxième vague selon sa déclaration officielle mais en cachette, il a importé jusqu'à 7,5 tonnes » avance le conférencier. Pour Hamza cet acte de détournement est un acte qui lui a coûté une plainte pour trafic. Ce dernier rassure qu'Allaoui était bien au courant de l'interdiction d'importation de



L'INRAPE devant la presse.

pastèques et de choux mais qu'il voulait le faire à l'insu des autorités. « C'est un malfaiteur connu de tous. A l'exemple, la dernière fois il est venu avec un faux produit de miel », dit-il en annonçant que la loi impose des sanctions à la personne concer-

née et la destruction automatique des denrées en question. Allaoui Tohiridine nie tout en bloc et demande que les analyses soient faites et rendues publiques.

A.O Yazid

FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES

Le scrutin du Comité exécutif national est fixé au 15 décembre

Après l'éviction du patron de la Ffc, une assemblée générale électorale est enfin fixée en accord avec la Caf et la Fifa, vers la mi-décembre prochain à Moroni. Le vice président Omar Hassanali assurant l'intérim de la haute instance du football national est lui-même candidat. « Je suis candidat à la candidature au poste de président de la Ffc », annonce-t-il. Deux autres candidats attendent aux aguets.

L'éviction de Saïd Ali Saïd Athoumani au poste de président de la Fédération de Football des Comores (Ffc) a laissé un vide et suscite des débats. Pour pallier ce vide, en accord avec la Confédération africaine de football (Caf) et la Fédération internationale de football association (Fifa), le Comité exécutif national a publié une note qui fixe le processus électoral. « La raison de la candidature à ma succession, c'est l'ambition à renforcer la politique de développement de notre football. De plus, à

l'approche de ma retraite aux instances footballistiques, je tiens à apporter un vrai changement. Il sera historique », rapporte notre interlocuteur.

Le bouleversement et l'innovation envisagés par le présidentiable, sympathisant de Fomboni club, portent sur la révision totale des textes, notamment les points qui ne sont pas adaptés à l'évolution du temps, et sur la création des sources des revenus propres. « La Ffc a le droit d'investir, de créer des activités génératrices de revenus [magasin pour articles de sport, hôtellerie, transport, ndlr]. Et ce n'est pas utopique. Avec une bonne volonté, c'est réalisable », déclare le candidat à la candidature.

La note circulaire n°11-19 Ffc, relative au processus d'élection des membres du Comité exécutif national focalise l'attention dans l'Archipel, malgré l'absence d'un point sur la constitution d'une commission électorale indépendante, comme cela a été toujours le cas. Les scrutins auront lieu le 15

décembre 2019 à Moroni, après les primaires insulaires. Avant le verdict des urnes, la commission nationale d'éthique informera et publiera du 9 au 11 novembre 2019 les candidats retenus.

Pour l'heure, deux autres candidats scrutent à l'horizon les acrobaties de leurs adversaires potentiels. L'un est un ancien footballeur d'Élan club de Mitsoudje, et l'autre, de Ngaya football club de Mde. Le célèbre « Maana », équipementier des Coelacanthes est mis hors-jeu par le Comité exécutif national de la Ffc. « On avait constaté que le contrat, si contrat il y avait, qui le liait à la Ffc était bidon, voire inexistant. On a saisi alors les responsables pour constituer un contrat réel et transparent. Ils se sont montrés indifférents. On a dû contacter un autre équipementier. Nous comptons finaliser le projet très bientôt », clarifie Boina Madi du club de l'île de Djumba Fatima, leader national. Le nouvel équipementier de la Ffc s'appelle « Watib».



Omar Hassanali candidat pr Ffc 2019.

Des voix discordantes voient d'un mauvais œil des tractations florissantes, opérées dans les coulisses sans le moindre appel d'offres. « Oui, on n'a pas lancé un appel d'offres. Mais, on a contacté plusieurs équipementiers. Les propositions avancées par Watib ont retenu notre attention. Elles sont favorables. Actuellement, nous discutons sur la possibilité de prendre en charge l'é-

quipement de plusieurs catégories, contrairement à Maana, qui limitait ses actions aux Coelacanthes (A), seulement. De plus, c'est important de le souligner, avec Watib, le contrat sera transparent. La Ffc bénéficiera de pourcentage sur les articles vendus », conclut Omar Hassanali.

Bm Gondet



Direction Générale

Direction Administrative

Sce. Ressources Humaines

UNION DES MUTUELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT YA KOMOR (U-MECK)

AVIS DE RECRUTEMENT

En vue du remplacement du Directeur Général actuel de l'Union des MECK qui part en retraite, la Direction générale du réseau MECK recrute **UN DIRECTEUR GENERAL.**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Institution Financière Décentralisée (IFD) de type mutualiste, le Réseau des Mutuelles d'Épargne et de Crédit ya Komor (MECK) est né de la transformation institutionnelle du Projet d'Appui aux Initiatives Économiques de Base (AIEB) du Fonds International de Développement Agricole (FIDA). A ce jour, il occupe la première place du secteur financier comorien qui compte onze (11) structures dont huit (08) établissements de crédit à savoir : quatre (4) banques classiques et quatre (4) institutions de microfinance.

Le Réseau des MECK compte quatorze (14) MECK de base réparties sur trois des quatre îles du territoire national : (i) soit neuf (9) à Ngazidja; (ii) quatre (4) à Anjouan; (iii) et une (1) à Mohéli. Suivant la classification des MECK de base, on dénombre : une (1) grande MECK représentant 49.50% du total de bilan de l'ensemble du Réseau, huit (8) MECK moyennes et quatre (5) petites MECK. L'Union est dirigée par un conseil d'administration élu et une Direction générale comprenant six entités techniques couvrant toutes les fonctions.

Fort de son statut de première institution financière du pays, l'Union des MECK compte plus de 100.000 membres. Avec plus de 270 agents salariés, répartis dans 25 agences à travers le pays, le réseau MECK favorise l'inclusion financière des plus modestes et permet à ces derniers d'accéder à des services financiers.

Le réseau est arrivé à maturité, avec 22 ans d'expérience. Pour conforter sa place dans l'échiquier national, faire au face à une concurrence exacerbée et répondre aux exigences de ses membres, l'Union des MECK ambitionne de lancer un plan de transformation, autour de son cadre juridique, son modèle d'intervention, son système d'information et de son mode de gouvernance. Il bénéficie actuellement d'un projet d'appui au financement du secteur productif financé par

l'Agence française de développement (AFD) sur la période 2018-2021, comprenant une ligne de crédit ciblée et un appui technique apporté par le consortium HORUS-Development Finance-ADIE comportant une assistance à la maîtrise d'ouvrage (assistant technique résident partagé avec l'Union Régionale des Sanduk d'Anjouan (URSA) et un volet d'assistance technique court terme visant à la fois un renforcement général et un appui au développement de l'offre de financement au secteur productif.

Les travaux réalisés sur le diagnostic et le plan stratégique ont montré d'importants besoins de renforcement de l'Union des MECK pour répondre aux meilleurs standards d'un réseau mutualiste de cette envergure. Ce renforcement serait facilité par le recrutement d'un directeur général pour une phase de 2 ans renouvelable.

Le DG aurait pour principales tâches :

- * D'exercer pleinement la fonction de DG
- * De veiller à une gestion efficace, rigoureuse, et dynamique de la l'ensemble du réseau
- * D'apporter les meilleurs pratiques de la microfinance en veillant à l'application des dispositions légales, réglementaires et statutaires du réseau.
- * D'accompagner d'une manière énergique les réformes en matière de gestion pour aboutir à une gestion harmonisée de l'ensemble du personnel du réseau par la faitière.
- * D'instaurer une culture mutualiste dans le réseau
- * Permettre le développement d'une culture d'entreprise forte
- * Renforcer la bonne gestion financière de la faitière et des caisses de base en favorisant la croissance, la pérennité, l'inclusion financière tout en mettant en place les processus indispensables
- * De définir et mettre en place les différents fonds du réseau
- * De veiller à la réussite du Plan Stratégique (De

renforcer les capacités de l'encadrement en instaurant les meilleures pratiques de la mutualité)

PROFIL ET OBJECTIFS DU DG

Le candidat retenu devra présenter les qualités suivantes :

- * Être de nationalité comorienne
- * Être titulaire d'au moins un master en économie, gestion bancaire ou équivalent;
- * Avoir occupé des postes de direction dans une grande institution mutualiste.
- * Avoir au moins 10 ans d'expérience dans le secteur de la microfinance ou équivalent dont au minimum 5 ans à des postes de direction.
- * Présenter d'excellentes qualités de manager, d'animateur de réseau.
- * Faire preuve d'un esprit coopératif et mutualiste développé notamment dans l'animation de la gouvernance mutualiste.
- * Avoir une bonne connaissance du processus de changement.
- * Être capable de définir et mener des plans de redressement de caisses en difficulté.
- * Être qualifié dans la gestion des partenariats (mobilisation de ressources, esprit et qualité de négociateur).
- * Faire preuve de capacités de mobilité importante, homme de terrain pouvant se déplacer fréquemment et être présent dans les différentes zones de l'Archipel.
- * Avoir une bonne maîtrise des techniques et outils financiers de la finance mutualiste).
- * Avoir de bonnes capacités relationnelles,
- * Posséder un excellent niveau de rédaction en français
- * Maîtriser l'anglais.

Les objectifs spécifiques qui seront fixés au DG comprendront :

- * La mise en œuvre du plan stratégique.
- * La définition (avec les équipes dédiées) des

politiques et procédures améliorées.

- * Le renforcement de l'organisation.
 - * Le développement et la diversification des activités.
 - * La mise en place progressive d'une caisse centrale (organe financier du réseau) et des fonds financiers permettant de renforcer la sécurité financière du réseau.
 - * Opérer un transfert de connaissances et de compétences envers ses collaborateurs, en vue d'assurer la continuité de l'institution en cas d'empêchement
- II. PIÈCES À FOURNIR :**
- ♣ Curriculum Vitae,
 - ♣ Lettre de motivation adressée au Président de l'Union des MECK ;
 - ♣ Présenter deux (2) référents
 - ♣ Copie certifiée du/des diplôme(s) ou certificat(s) requis ;
 - ♣ Copie de la carte d'identité biométrique ;
 - ♣ Deux (2) photos d'identité récentes ;
 - ♣ Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
 - ♣ Certificat de travail ;
 - ♣ Certificat médical datant de moins de trois(3) mois.

III. DEPOTS DES DOSSIERS :

Les dossiers des candidatures doivent être adressés au Président de l'Union des MECK, sous pli fermé portant la mention : «**Recrutement Directeur Général de l'U-MECK**»

⊗ **Date limite : Le samedi 23/11/2019 à 11h00mn**

⊗ **Lieu :**

• Direction générale de l'U-MECK à Moroni face du marché volo-volo.

Tel: 773 36 40/ 773 80 20/ 333 87 30 ;

N.B

- * Le candidat retenu doit être libre de tout engagement au plus tard le 02 janvier 2020;